



**MÉMORANDUM D'ENTENTE  
SUR LA CONSERVATION DES  
REQUINS MIGRATEURS**

CMS/Sharks/MOS3/Doc.8.1

3 décembre 2018

Original: Anglais

Français

3<sup>e</sup> Réunion des Signataires (MOS3 Requins)  
Monaco, 10 – 14 décembre 2018  
Point 8 de l'ordre du jour

**ANALYSE DES RAPPORTS NATIONAUX**

*(Préparé par le Secrétariat)*

**Introduction**

1. Le présent document contient une analyse de tous les rapports nationaux des Signataires parvenus au Secrétariat à la date du 15 novembre 2018.
2. Conformément au paragraphe 15(b) du MdE, les Signataires doivent s'efforcer de fournir un rapport national sur l'application du MdE et du Plan de conservation à chaque réunion des Signataires (MOS).
3. Afin de faciliter et d'harmoniser le processus de présentation des rapports, la MOS2 a adopté un modèle de présentation des rapports nationaux ([CMS/Sharks/Outcome2.10](#)) et a chargé le Secrétariat de créer une page de rapport en ligne sur la base de ce modèle en trois langues. À cette fin, le Secrétariat a utilisé l'outil de rapport en ligne de la CMS.
4. Le Secrétariat a reçu 26 rapports nationaux des États Signataires, y compris l'UE, qui ont été téléchargés sur le site web de la réunion à mesure qu'ils arrivaient. L'Union européenne et ses États Membres ont soumis leurs rapports conjointement en un seul document, qui comprend des rapports séparés de l'UE et de plusieurs États Membres<sup>1</sup>.
5. De nombreux Signataires ont informé le Secrétariat qu'ils avaient des problèmes techniques concernant l'outil de rapport en ligne. Quelques-uns ont aussi signalé qu'ils ne disposaient pas de données qui leur permettraient de répondre à certaines questions.
6. Environ 50 pour cent des Signataires qui ont soumis un rapport national ont utilisé le formulaire en ligne. Les autres Signataires ont soumis leur rapport sous diverses formes au Secrétariat. Tous sauf l'un d'entre eux ont suivi le modèle de présentation convenu. Étant donné que la version en ligne comprenait plusieurs options non incluses dans la version Word, certaines informations ont été perdues.
7. L'hétérogénéité des rapports et le fait que la quantité de détails fournis variait sensiblement d'un rapport à l'autre ont rendu difficile l'analyse des résultats. Le Secrétariat a donc fondé

<sup>1</sup> Plusieurs États Membres qui ont présenté un rapport à la MOS3 n'ont pas signé le MdE individuellement.

son analyse sur des catégories d'information qui étaient incluses dans la plupart des rapports. En outre, le Secrétariat souhaite faire remarquer qu'en raison de la diversité des présentations, certaines des informations fournies par les Signataires ont pu être mal interprétées. Les Signataires sont donc invités à signaler toute incohérence entre les informations contenues dans cette analyse et les informations qu'ils ont fournies.

8. Le rapport est divisé en six grandes sections qui présentent l'analyse des données à la fois avec des tableaux et du texte. Sont également jointes au rapport les Annexes 1 à 3 qui comprennent des informations supplémentaires sur certaines questions.

Action requise :

La Réunion est invitée à :

- a) Prendre note de l'analyse des Rapports nationaux ;
- b) Donner des orientations au Secrétariat concernant les prochains rapports.

## Analyse des rapports nationaux

### Espèces présentes dans les eaux nationales

Question II A1 : Quelles espèces inscrites à l'Annexe 1 sont présentes dans vos eaux nationales ?

Question II A2 : Votre gouvernement est-il en train de compiler des données pertinentes permettant de mieux faire comprendre les populations de requins migrateurs par la recherche, la surveillance et l'échange d'informations pour les espèces inscrites à l'Annexe 1 ?

1. 88 pour cent des enquêtés ont répondu à la question 1. Parmi ceux-ci, 9 pour cent ont indiqué qu'ils compilaient des données utiles pour mieux faire comprendre les espèces de requins migrateurs.
2. L'UE a signalé avoir mis en place des mesures pour toutes les espèces de l'Annexe 1. Ces mesures prennent la forme de cadres et de règlements. Concernant le suivi, ces règlements fournissent des informations, par exemple sur le nombre de requins débarqués et avec quelle fréquence. L'UE indique également qu'elle soutient des organismes et la recherche scientifiques. Elle a aussi indiqué qu'elle prend part à des activités de renforcement des capacités.
3. L'Équateur mène une politique nationale qui protège tous les requins en général et ils ne peuvent être débarqués que comme prises accidentelles. Un plan d'action national est mis en œuvre depuis 2008. Des projets et programmes ont été établis pour suivre les débarquements et les aspects biologiques des requins qui ont été traités par des universités et des ONG.
4. Les Samoa ont pour la première fois entrepris des recherches sur l'état des populations de requins. Ces recherches ont eu lieu sur deux sites identifiés dans la partie méridionale de l'île d'Upolu en 2017. Les enquêtes de base ont collecté des données à l'aide du système de caméra vidéo sous-marin avec appât pour analyser leur abondance et leur répartition. La recherche ne visait pas à cibler des espèces de requins spécifiques mais toutes les espèces de requins rencontrées pour identifier leur diversité, leur abondance et leur répartition.
5. Le Royaume-Uni a plusieurs projets et plans qui se rapportent à la recherche et à la surveillance des espèces de requins. Par exemple, il dispose d'un programme qui permet d'éviter les captures accidentelles des aiguillats ; il s'agit d'un outil novateur créé et actuellement mis à l'essai au Royaume-Uni.
6. Le Sénégal fait état d'une surveillance participative dans les AMP, les parcs et les réserves marines pour toutes les espèces, y compris les espèces de raies et de requins.
7. L'Institut italien CNR-Mazara procède à des recherches approfondies sur des espèces de requins et la principale activité de surveillance est actuellement le MEDLEM (Surveillance des grands Élasmobranches en Méditerranée).
8. En Espagne, toutes les espèces de l'Annexe 1 et certains autres requins migrateurs protégés par la Loi LESPRES sont protégés par le décret royal espagnol n°139/2011.

9. Le Costa Rica et la Nouvelle-Zélande ont fourni des informations spécifiques aux espèces pour plusieurs espèces. Veuillez consulter l'Annexe 1 du présent document pour plus de détails.

**Tableau 1:** Espèces de l'Annexe 1 présentes dans les eaux nationales et celles pour lesquelles des données utiles ont été compilées par chaque Signataire.

(A = espèces présentes dans les eaux nationales et mesures prises concernant la question A2, X = espèces présentes dans les eaux nationales)

Signataire	<i>Rhincodon typus</i>	<i>Cetorhinus maximus</i>	<i>Carcharodon carcharias</i>	<i>Isurus oxyrinchus</i>	<i>Isurus paucus</i>	<i>Lamna nasus</i>	<i>Alopias pelagicus</i>	<i>Alopias superciliosus</i>	<i>Alopias vulpinus</i>	<i>Carcharhinus falciformis</i>	<i>Sphyrna lewini</i>	<i>Sphyrna mokarran</i>	<i>Squalus acanthias</i>	<i>Anoxypristis cuspidata</i>	<i>Pristis clavata</i>	<i>Pristis pectinata</i>	<i>Pristis zijsron</i>	<i>Pristis pristis</i>	<i>Manta alfredi</i>	<i>Manta birostris</i>	<i>Mobula mobular</i>	<i>Mobula japanica</i>	<i>Mobula thurstoni</i>	<i>Mobula tarapacana</i>	<i>Mobula eregoodootenkee</i>	<i>Mobula kuhlii</i>	<i>Mobula hypostoma</i>	<i>Mobula rochebrunei</i>	<i>Mobula munkiana</i>	
Australie	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A			A	A	A	A	A	A	A		A	A		A					
Brésil	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X				X		X		X		X	X	X				X	X	
Bulgarie													A																	
Colombie	X	X	X	X	X					A	A																			
Costa Rica	A			X			X	X	X	A	A	X			A		A			X		X		X						A
Côte d'Ivoire				A					A	A	A																			
Danemark						X			X				X																	
Équateur	X	X		X			X	X		X	A							X		A	X	X	X	X						X
Union européenne	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Allemagne		A				A							A																	
Grèce		A	A	A		A		A	A		A	A	A			A		A			A									
Guinée																							X						X	

Signataire	<i>Rhincodon typus</i>	<i>Cetorhinus maximus</i>	<i>Carcharodon carcharias</i>	<i>Isurus oxyrinchus</i>	<i>Isurus paucus</i>	<i>Lamna nasus</i>	<i>Alopias pelagicus</i>	<i>Alopias superciliosus</i>	<i>Alopias vulpinus</i>	<i>Carcharhinus falciformis</i>	<i>Sphyrna lewini</i>	<i>Sphyrna mokarran</i>	<i>Squalus acanthias</i>	<i>Anoxypristis cuspidata</i>	<i>Pristis clavata</i>	<i>Pristis pectinata</i>	<i>Pristis ziisron</i>	<i>Pristis pristis</i>	<i>Manta alfredi</i>	<i>Manta birostris</i>	<i>Mobula mobular</i>	<i>Mobula japanica</i>	<i>Mobula thurstoni</i>	<i>Mobula tarapacana</i>	<i>Mobula eregodootenkee</i>	<i>Mobula kuhlii</i>	<i>Mobula hypostoma</i>	<i>Mobula rochebrunei</i>	<i>Mobula munkiana</i>	
Italie		A	A	A	A	A						A																		
Nouvelle-Zélande	A	A	A	A		A		A	A											A	A	A								
Portugal	X	X	X	X	X	X		X	X	X			X							X	X			X						
Roumanie												A																		
Samoa	A			X			X	X		A	X	X						X				X					X			
Arabie saoudite	A		A	A			A			A	A	A		A				A	A		A	A	A	A	A	A				
Sénégal	X			X		X	X	X	X	X	A	A			X		X		A				A						A	
Espagne	X	X	X	X	X	X		X		X		X	X		X		X	X	X	X	X			X						
Royaume-Uni		X							X																					
Vanuatu										A																				
Yémen	X			X	X		X	X	X	X	X									X										

## Capture d'espèces inscrites à l'Annexe 1

Question II B1 : Y-a-t-il des espèces inscrites à l'Annexe 1 capturées dans vos eaux nationales (prises ciblées ou prises accessoires) et dans quelle quantité ?

10. 92 pour cent des enquêtés ont répondu à la question B1. Les espèces les plus couramment capturées, soit comme prises accessoires soit comme prises ciblées, sont *Isurus oxyrinchus* (mentionné par 8 pays), *Alopias vulpinus*, *Sphyrna lewini* et *Squalus acanthias* (mentionnés par 6 pays) et *Cetorhinus maximus* et *Carcharhinus falciformis* (mentionnés par 5 pays).
11. Sur les vingt pays qui ont répondu « oui » à cette question, onze ont donné des informations plus détaillées sur le sort de spécimens capturés en tant que prise ciblée ou prise accessoire qui ont été inscrites à l'Annexe 2 du présent document. La Bulgarie a signalé des prises ciblées pour *Squalus acanthias*. *Mobula rochebrunei* est capturé à la fois comme prise accessoire et prise ciblée au Brésil. *Sphyrna lewini* est capturé à la fois accidentellement ou comme espèce ciblée au Costa Rica. Le Costa Rica a également indiqué que *Isurus oxyrinchus*, *Pristis pectinata* et *Pristis pristis* sont commercialisés au niveau national. L'Équateur signale des pêches ciblées pour *Mobula japanica*, *Mobula mobular*, *Mobula munkiana* et *Mobula thurstoni*, qui font toutes l'objet d'un commerce international. Le Sénégal mentionne des pêches ciblées pour *Mobula thurstoni*, *Sphyrna lewini* et *Sphyrna mokarran*. L'Espagne a mentionné les prises accessoires de *Cetorhinus maximus* et *Pristis clavata*.
12. Pour d'autres informations détaillées sur le sort des espèces de requins capturées, veuillez-vous reporter à l'Annexe 2 du présent document.

**Tableau 2 :** Espèces capturées dans les eaux nationales comme prises ciblées ou prises accessoires comme mentionné par chaque Signataire

(X = Oui ou Non ; I = Prise accessoire ; T = Prise ciblée ; B = À la fois comme prise accessoire et prise ciblée).

Signataire			<i>Rhincodon typus</i>	<i>Cetorhinus maximus</i>	<i>Carcharodon carcharias</i>	<i>Isurus oxyrinchus</i>	<i>Isurus paucus</i>	<i>Lamna nasus</i>	<i>Alopias pelagicus</i>	<i>Alopias superciliosus</i>	<i>Alopias vulpinus</i>	<i>Carcharhinus falciformis</i>	<i>Sphyrna lewini</i>	<i>Sphyrna mokarran</i>	<i>Squalus acanthias</i>	<i>Anoxypristis cuspidata</i>	<b>Pristis</b>	<i>Pristis pectinata</i>	<i>Pristis zijsron</i>	<i>Pristis pristis</i>	<i>Manta alfredi</i>	<i>Manta birostris</i>	<i>Mobula mobular</i>	<i>Mobula japanica</i>	<i>Mobula thurstoni</i>	<i>Mobula tarapacana</i>	<i>Mobula eregoodootenkee</i>	<i>Mobula kuhlii</i>	<i>Mobula hypostoma</i>	<i>Mobula rochebrunei</i>	<i>Mobula munkiana</i>		
	Oui	Non																															
Australie	X				I	I	I	I	I	I	I	I	I	I		I	I	I	I	I	I	I	I	I	I	I							
Belgique		X																															
Brésil	X		I	I	I	I	I		I	I	I	I	I					I		I		I		I	I	I			I	B			
Bulgarie	X <sup>2</sup>														T																		
Colombie	X					I																											
Costa Rica	X <sup>3</sup>					I			I	I	I	I	B	I				I		I													
Côte d'Ivoire	X <sup>4</sup>					I					I	I	I																				
Danemark	X <sup>5</sup>																																
Équateur	X		I																			I	T	T	T	I						T	
Union européenne	X <sup>6</sup>																																
Allemagne	X														I																		
Grèce	X			I	I	I		I		I			I	I	I								I										

<sup>2</sup> Quantité déclarée : 133,04 mt (2015), 83,49 mt (2016), et 50,50 mt (2017) de *Squalus acanthias*.

<sup>3</sup> Quantité déclarée : 580 325,13 kg d'*Alopias pelagicus*, 10 503,7 kg d'*Alopias superciliosus*, 2 414 022,68 kg de *Carcharhinus falciformis*, et 85 965,91 kg de *Sphyrna lewini*,

<sup>4</sup> Quantité déclarée : 0,61-26,84 tonnes d'*Alopias vulpinus*, 2,83-44,48 tonnes de *Carcharhinus falciformis*, 27,57-40,01 tonnes d'*Isurus oxyrinchus*, et 0,41-9,21 tonnes de *Sphyrna lewini*.

<sup>5</sup> Quantité déclarée : Approximativement 30 tonnes de prises accessoires débarquées.

<sup>6</sup> Quantité déclarée : 89% des captures totales par les opérateurs de l'UE sont des requins bleus (*Prionace glauca*) et 8,5% sont des requins-taupes bleus (*Isurus oxyrinchus*).

Signataire																																			
	Oui	Non	<i>Rhincodon typus</i>	<i>Cetorhinus maximus</i>	<i>Carcharodon carcharias</i>	<i>Isurus oxyrinchus</i>	<i>Isurus paucus</i>	<i>Lamna nasus</i>	<i>Alopias pelagicus</i>	<i>Alopias superciliosus</i>	<i>Alopias vulpinus</i>	<i>Carcharhinus falciiformis</i>	<i>Sphyrna lewini</i>	<i>Sphyrna mokarran</i>	<i>Squalus acanthias</i>	<i>Anoxypristis cuspidata</i>	<b>Pristis</b>	<i>Pristis pectinata</i>	<i>Pristis zijsron</i>	<i>Pristis pristis</i>	<i>Manta alfredi</i>	<i>Manta birostris</i>	<i>Mobula mobular</i>	<i>Mobula japonica</i>	<i>Mobula thurstoni</i>	<i>Mobula tarapacana</i>	<i>Mobula eregoodootenkee</i>	<i>Mobula kuhlii</i>	<i>Mobula hypostoma</i>	<i>Mobula rochebrunei</i>	<i>Mobula munkiana</i>				
Italie	X					I									I																				
Lituanie		X																																	
Nouvelle-Zélande	X <sup>7</sup>			I	I	I		I		I													I	I	I										
Portugal		X <sup>8</sup>				I									I																				
Roumanie	X														I																				
Samoa	X											I																							
Arabie saoudite	X											I	I	I								I	I		I	I	I	I	I						
Sénégal	X <sup>9</sup>																																		
Espagne	X <sup>10</sup>			I													I		I																
Royaume-Uni	X <sup>11</sup>			I							I																								
Vanuatu	X																																		
Yémen		X																																	

<sup>7</sup> Quantité déclarée : Au cours des trois dernières années, les prises moyennes d'*Alopias superciliosus* étaient de 0,25 tonnes, les prises annuelles moyennes d'*A. vulpinus* s'établissaient juste au-dessous des 50 tonnes, les prises moyennes annuelles de *I. oxyrinchus* étaient d'environ 105 tonnes et les prises moyennes annuelles de *Lamna nasus* d'environ 95 tonnes. Au cours des trois dernières années, il y a eu 14 captures de *Carcharodon carcharias*, 6 captures déclarées de *Cetorhinus maximus*, une capture accessoire de *Manta birostris*, et 21 captures déclarées de *Mobula mobular/Mobula japonica*.

<sup>8</sup> Quantité déclarée : 117,14 tonnes d'*Isurus oxyrinchus* et 1,45 tonnes de *Squalus acanthias*.

<sup>9</sup> Il a été noté que les captures de *Sphyrna lewini* comprennent des spécimens de *Sphyrna mokarran*. Quantité déclarée : 180 tonnes (2016), 51,6 tonnes (2017) de *Mobula thurstoni* et 551 tonnes (2016), 669 tonnes (2017) de *Sphyrna lewini/Sphyrna mokarran*.

<sup>10</sup> Quantité déclarée : 106,6 kg de *Cetorhinus maximus*, 30 kg de *Pristis clavata* et 39 kg de *Pristis zijsron*.

<sup>11</sup> Quantité déclarée : 3,3 tonnes, poids vif (moyenne pour 2012-2016) d'*Alopias vulpinus*.

## Mesures de gestion et de protection de l'habitat pour les espèces de l'Annexe 1 du MdE Requins

**Tableau 3:** Mesures de gestion et de protection des habitats en place comme indiqué par les Signataires

Signataires	Mesures de gestion		Protection des habitats	
	Yes	No	Yes	No
Australie	X		X	
Belgique				X
Brésil	X		X	
Bulgarie	X			X
Colombie	X		X	
Costa Rica	X		X	
Côte d'Ivoire	X		X	
Danemark	X			X
Équateur			X	
Union européenne	X			
Allemagne	X			
Grèce	X			X
Italie	X		X	
Lituanie		X		
Nouvelle-Zélande	X			
Roumanie	X		X	
Samoa	X		X	
Arabie saoudite	X			X
Sénégal	X		X	
Espagne	X		X	
Royaume-Uni			X	
États-Unis	X			
Vanuatu	X			X
Yémen		X		

Question II B2 : Quelles mesures de gestion sont en place pour les espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE, et quand ont-elles été appliquées ?

Question II C1 : Votre pays protège-t-il les habitats des espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE ?

13. 81 pour cent des enquêtés ont répondu à la question B2 en donnant plus ou moins de détails. La Lituanie et le Yémen ont répondu non à cette question sans donner d'autres détails. La plupart des mesures de gestion décrites par les Signataires comprenaient des lois, des règlements et des décrets ainsi que des plans de gestion dont on trouvera les détails dans leurs rapports nationaux. Les règlements ont mis en lumière une tendance à limiter les débarquements et le volume des prises et l'interdiction de prélever des espèces. Par exemple, en Australie 16 des 21 espèces inscrites sont couvertes par la Loi sur de

1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de de la biodiversité et bénéficient d'une protection totale dans les eaux du Commonwealth.

14. 69 pour cent des enquêtés ont répondu à la Question C1. Puis 66 pour cent d'entre eux ont déclaré qu'ils avaient mis en place des mesures. L'Équateur possède des sanctuaires marins protégés. En 2018 les Samoa ont établi un sanctuaire pour requins qui couvre toute la ZEE (128.000 km<sup>2</sup>). Toutes les espèces de requins sont protégées par une loi au Royaume-Uni. L'Espagne, l'Italie et l'Australie ont informé qu'elles possèdent des AMP et le Sénégal souhaite en créer. L'Allemagne a des pêches exclusives et a souligné son obligation légale d'établir des mesures de protection au titre de la loi du Royaume-Uni. Le Costa Rica a mis en place des mesures de protection pour les habitats côtiers tels que marécages et mangroves, tandis que les îles côtières et océaniques sont aussi protégées. Le Brésil a créé le système national pour la conservation de la nature qui protège les eaux relevant de sa juridiction nationale.

## Prise d'espèces de l'Annexe 1 de la CMS

Question B3 : Votre pays a-t-il interdit la capture d'espèces figurant à l'Annexe 1 de la CMS ?

15. 92 pour cent des enquêtés ont répondu à la question B3. Parmi eux, 79 per cent ont indiqué qu'ils ont interdit la capture d'espèces inscrites à l'Annexe 1 de la CMS.
16. Quelques États Membres de l'UE ont mentionné que la capture d'espèces inscrites à l'Annexe 1 de la Convention n'était pas interdite bien que l'UE ait fait observer que l'interdiction juridique de la capture s'appliquait à tous les États Membres.
17. Le Yémen et la Colombie ont signalé qu'ils n'ont pas mis en place de mesures de protection juridique pour les espèces de l'Annexe 1 de la CMS. La Colombie, toutefois, a fourni des informations sur d'autres lois qui contribuent indirectement à la protection de ces espèces. Le Costa Rica a signalé avoir mis en place des mesures de protection pour deux espèces de l'Annexe 1, mais pas pour toutes.
18. Tous les pays qui ont répondu « oui » ont appliqué des lois nationales. Certains offrent une protection générale pour toutes les espèces inscrites tandis que d'autres mentionnent des mesures pour des espèces spécifiques.

**Tableau 4:** Indication par les Signataires de l'autorisation ou de l'interdiction de capturer des espèces de l'Annexe 1 de la CMS.

Signataires	Oui	Non
Australie	X	
Belgique	X	
Brésil	X	
Bulgarie		X
Colombie		X
Costa Rica	X	
Côte d'Ivoire	X	
Danemark	X	
Équateur	X	
Union européenne	X	
Allemagne	X	
Grèce	X	
Italie	X	
Lituanie		X
Nouvelle-Zélande	X	
Portugal	X	
Roumanie		X
Samoa	X	
Arabie saoudite	X	
Sénégal	X	
Espagne	X	
Royaume-Uni	X	
Vanuatu	X	
Yémen		X

## Connaissance et sensibilisation du public

Question II D1: Votre Gouvernement prend-t-il des mesures pour mieux faire connaître au public les requins migrateurs?

19. 85 pour cent des enquêtés ont répondu à la question D1. L'UE, l'Allemagne, la Grèce, le Portugal et l'Espagne fournissent des informations en ligne, par exemple sous forme d'articles et de documents scientifiques, de manuels d'information, de guides d'identification des requins et une page Web est dédiée aux requins et à la pêche. La Roumanie, la Colombie et le Brésil ont indiqué qu'ils organisent directement dans les écoles des activités éducatives et de sensibilisation. Le Royaume-Uni a mis en place quelques initiatives centrées sur la fourniture d'informations destinées aux pêcheurs sur les élasmobranches interdits et protégés, en conformité avec les Règlements de l'Union concernant les totaux admissibles de captures et les quotas.
20. Les domaines de connaissance indiqués dans le Tableau 5 mettent en évidence une gamme de questions traitées par les États dans leur matériel de sensibilisation. Un certain nombre de Signataires ont aussi indiqué qu'il conviendrait de concentrer davantage les efforts sur la promotion du MdE et sur ce qu'il représente pour le public.

**Tableau 5 :** Domaines de connaissance concernant les requins migrateurs pour lesquels les Signataires ont pris des mesures visant à sensibiliser le public.

Signataire	Oui	Non	Importance des requins pour l'écosystème	Menaces pesant sur les requins	Menaces pesant sur les habitats marins et côtiers	Le MdE Requins	Politiques de conservation internationales concernant les requins	Autres
Australie	X		X	X	X	X	X	
Belgique		X						
Brésil	X		X	X				
Bulgarie		X						
Colombie	X		X	X	X		X	
Costa Rica	X		X	X	X		X	
Côte d'Ivoire		X						
Danemark		X						
Équateur		X						
Union européenne	X		X	X	X	X	X	X
Allemagne	X							
Grèce	X						X	X
Italie	X			X	X	X	X	X
Nouvelle-Zélande	X							
Portugal	X		X	X	X			
Roumanie	X							
Samoa	X		X	X	X	X	X	
Arabie saoudite	X		X	X			X	
Sénégal	X		X	X	X	X	X	
Espagne	X							
Royaume-Uni	X							

Vanuatu	X		X	X
---------	---	--	---	---

## Coopération

Question II E1 : Votre pays a-t-il identifié des domaines où la coopération entre États est nécessaire pour assurer la réussite des activités de conservation et de gestion ?

Question II E2 : Votre pays s'est-il engagé avec d'autres États pour travailler dans ces domaines ?

21. Parmi les Signataires qui ont répondu à la question E1, 63 pour cent ont déclaré avoir identifié des domaines où la coopération avec d'autres États était nécessaire pour la réussite des activités de gestion de la conservation. L'Italie, l'Allemagne et la Colombie ont mentionné des zones géographiques spécifiques. Le Costa Rica et le Brésil ont mentionné l'importance de la coopération pour les voies de migration. La Roumanie et la Côte d'Ivoire ont mentionné des questions spécifiques telles l'amélioration de la sensibilisation, la collecte de données et le suivi comme domaines d'importance. Veuillez- vous reporter à l'Annexe 3 du présent document pour de plus amples informations.

22. Parmi les Signataires qui ont répondu à la question E2, 56 pour cent ont répondu qu'ils avaient agi en coopération avec d'autres États. L'Australie, la Colombie, l'Allemagne, le Sénégal et le Royaume-Uni ont déclaré l'avoir fait à l'aide de règlements et de lois, au niveau national, régional ou international. Certains ont indiqué qu'ils coopèrent avec des ORGP. La Roumanie a souligné que cette coopération a eu lieu par le biais d'ateliers et de consultations et le Brésil a déclaré que cela devrait être débattu à la prochaine réunion du bloc commercial du Mercosur. Veuillez consulter les rapports nationaux pour d'autres informations détaillées.

**Tableau 6** : Réponses données aux questions E1 and E2 concernant la coopération entre les États.

Signataire	E1		E2	
	Oui	Non	Oui	Non
Australie	X		X	
Belgique		X		X
Brésil		X		X
Bulgarie		X		X
Colombie	X		X	
Costa Rica	X		X	
Côte d'Ivoire	X			X
Danemark		X		X
Équateur	X		X	
Union européenne	X			
Allemagne	X		X	
Grèce		X		
Italie	X		X	
Lituanie		X		X
Roumanie	X		X	
Arabie saoudite		X		X
Sénégal	X		X	
Royaume-Uni	X			
Vanuatu	X		X	

Question II E3 : Votre pays a-t-il coopéré avec d'autres pays pour créer des capacités et/ou des compétences institutionnelles ?

23. 62 pour cent des enquêtés ont répondu à la question E3. Parmi eux, 75 pour cent ont fait savoir qu'ils coopèrent avec d'autres pays. La plupart ont mis l'accent sur la coopération dans le cadre de la CITES et des ORGP pertinentes. Les activités menées par le biais de la CITES comprennent des ateliers de renforcement des capacités pour l'identification des requins, et des ateliers sur la rédaction de propositions pour des conclusions non préjudiciables fondées sur la science et des méthodes d'évaluation des risques pour les espèces marines inscrites à l'Annexe 2 de la CITES. L'UE a également attiré l'attention sur un projet mené par le biais de la CITES qui comprend plusieurs actions concernant la pêche au requin et le commerce international des requins et des produits issus de requins. Un autre projet vise à appuyer la Convention de Barcelone dans le but d'améliorer l'état des connaissances concernant les espèces vulnérables. Pour aider à l'identification, la Côte d'Ivoire a créé un Guide pour l'identification des requins dans l'océan Atlantique en partenariat avec la CICTA.

**Tableau 7** : Coopération concernant la création de capacités et/ou compétences institutionnelles comme indiqué par certains pays.

Signataire	Oui	Non	Identification des requins	Techniques de gestion et de conservation	Protection des habitats	Coordination avec d'autres parties prenantes	Mise en œuvre de ce MdE	Autres
Australie	X		X	X	X	X	X	
Brésil		X						
Colombie	X		X	X	X	X		X
Costa Rica	X		X			X		
Côte d'Ivoire	X							
Danemark		X						
Union européenne	X		X	X	X	X	X	X
Allemagne	X				X			
Italie	X		X	X				
Lituanie		X						
Portugal	X							X
Roumanie	X							X
Arabie saoudite		X						
Sénégal	X		X	X	X	X	X	
Espagne	X							X
Vanuatu	X		X		X			

24. Les informations fournies montrent que la grande partie de la coopération entre les pays est centrée sur la protection des habitats et l'identification des requins. Seuls un petit nombre d'États ont indiqué une coopération concernant la mise en œuvre du MdE Requins. Cela met en lumière une lacune dans la coopération et la création de capacités et compétences institutionnelles.

### Informations supplémentaires

Question III. Veuillez donner toute information supplémentaire concernant le Plan de conservation relatif aux espèces inscrites à l'Annexe 1 ou, en général, des informations sur ce que vous savez au sujet des requins dans vos eaux nationales.

25. 50 pour cent des enquêtés ont répondu à la question III. Un bref aperçu de l'information donnée par chaque pays figure ci-dessous :
- L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont toutes deux mis en œuvre un plan d'action national.
  - Le Costa Rica a interdit la capture des poissons-scies en 2017.
  - La Côte d'Ivoire a noté qu'elle a trois espèces de requin migrateur et des prises accessoires importantes de *Carcharhinus brevipinna*.
  - L'Équateur a la plus grande agrégation de *Mobula birostris* du monde. Sa loi protège généralement les raies manta. Il mène des activités de surveillance générale pour *Rhincodon typus*. Le requin bleu (*Prionace glauca*) est protégé dans la zone relevant de la Convention interaméricaine du thon tropical (CITT), au titre de la résolution C-05-03.
  - L'UE a établi plusieurs sites Web qui contiennent des informations détaillées sur les requins, veuillez-vous reporter à ses rapports nationaux pour plus de détails.
  - La Grèce a indiqué qu'il existe une documentation soulignant que les élasmobranches présents dans les eaux grecques constituent un stock génétique distinct.
  - L'Italie a élaboré un projet de plan d'action pour la conservation des requins et des raies qui doit encore être finalisé.
  - La Roumanie a donné des informations détaillées sur l'aiguillat commun (*Squalus acanthias*) concernant le frai et la répartition.
  - Les Samoa ont organisé plusieurs ateliers et ont mis au point plusieurs outils de sensibilisation. Ils ont également créé un sanctuaire pour requins dans leurs eaux nationales.
  - L'Arabie saoudite a signé récemment le MdE Requins (2017) et a réalisé une enquête préliminaire sur les espèces de requins en vue d'organiser une enquête nationale sur la conservation.
  - Le Sénégal a indiqué que les requins débarqués sont suivis par espèces ou groupe d'espèces.
  - Le Vanuatu a indiqué qu'il n'y a pas de pêche au requin dans ses eaux nationales. Tout requin capturé est capturé accidentellement. Les navires battant pavillon pour le pays n'ont pas tous des observateurs et cela fait actuellement l'objet d'un examen.

- Le Yémen a précisé qu'il a pris des mesures supplémentaires pour préserver les pêches en mer d'Arabie.

Question IV. Avez-vous relevé des lacunes ou des besoins dans le domaine de la recherche, du renforcement des capacités, de la formation, de la collecte de données, etc. importants pour la conservation des espèces visées à l'Annexe 1 ?

26. 54 pour cent des enquêtés ont répondu à la question IV. La principale lacune identifiée par les États est le manque de fonds. Un bref aperçu de l'information donnée par chaque pays figure ci-dessous :
- Le Brésil a indiqué un manque d'information sur les espèces d'élastomobranches. Des recherches sont menées mais le principal obstacle est le manque de fonds.
  - La Colombie a indiqué que le manque de financements et de capacités pose problème pour la recherche. Elle a aussi indiqué que cela se répercute sur le contrôle et la surveillance.
  - Le Costa Rica a souligné que le trafic illégal d'espèces de la CITES (et de la CMS) telles que les produits de requins marteaux et de poissons-scies reste une grave menace. Il a noté que le renforcement des capacités et la formation de réseaux régionaux pourraient aider à résoudre ce problème.
  - La Côte d'Ivoire a noté que le manque de moyens financiers est le principal problème pour la recherche et la surveillance.
  - L'Équateur a noté qu'un manque de fonds influe sur les efforts de recherche et de conservation.
  - L'Allemagne a noté qu'il existe des lacunes dans les connaissances relativement aux espèces de chondrichthyens dans les eaux allemandes et qu'elle appuiera l'élaboration de mesures visant à améliorer leur état de conservation.
  - La Grèce a fait observer le manque de fonds pour la recherche génétique pour identifier la structure des populations dans la mer Méditerranée. Il y a en outre un besoin impératif de corriger l'identification taxonomique pour certains genres.
  - L'Italie a signalé les difficultés rencontrées pour partager les données collectées durant les campagnes scientifiques.
  - La Roumanie a noté le manque de ressources financières pour mettre en œuvre les plans de gestion des aires marines protégées et plusieurs autres lacunes telles que la coordination et les capacités.
  - Le Royaume-Uni a commandité des recherches en vue de remédier à un important manque de données. Cela concerne la capacité à évaluer et à gérer les stocks d'élastomobranches tout en continuant à assurer la durabilité de leurs pêches. Cela fournira aussi des preuves scientifiques qui influenceront la politique émergente.
  - L'Arabie saoudite a fait état de lacunes dans les domaines de la recherche, du renforcement des capacités, de la formation et de la collecte de données.
  - Le Sénégal a noté des lacunes au niveau de la recherche car seules les espèces abondantes font l'objet d'une surveillance. Il mentionne un sérieux déficit au niveau de la recherche sur la biologie et l'écologie des espèces. Quant au renforcement des capacités, peu de scientifiques ont reçu une formation spécifique sur les requins.

- Les pêches hauturières du Vanuatu comprennent des ORGP qui disposent d'un système bien établi pour collecter des données, principalement dans le domaine de la recherche. Il y a toutefois des lacunes dans l'application et le suivi.
- Le Yémen a noté le besoin de cours de formation en conservation des requins, d'un centre de recensement des quantités qui seront débarquées et de mettre en place une législation nationale pour la protection des requins.
- Pour plus de détails, veuillez-vous reporter aux rapports nationaux.

## Conclusions

27. S'il est difficile de tirer beaucoup de conclusions des informations présentées, plusieurs tendances se dégagent qu'il y a lieu de noter :
28. Il faudrait se préoccuper du fait que sept Signataires, qui sont tous Parties à la CMS, ont révélé des captures d'espèces inscrites à l'Annexe 1 de la CMS. Alors que la plupart de ces prises ont été qualifiées d'accidentelles, des prises ciblées ont aussi été signalées pour quatre espèces de *Mobulidae*. En outre, cinq Signataires, dont quatre sont Parties à la CMS, ont précisé qu'ils n'interdisent pas explicitement la prise d'espèces inscrites à l'Annexe 1 de la CMS.
29. Certains Signataires n'ont pas de protection juridique et d'autres n'ont mis en place que des protections partielles pour les espèces de l'Annexe 1. Il faudrait les encourager à établir des mesures de protection générales pour toutes les espèces de l'Annexe 1 dans les plus brefs délais.
30. La question D1 concernant les efforts visant à améliorer les connaissances et la sensibilisation du public aux requins migrateurs a mis en évidence une gamme de questions traitées par les États dans leur matériel de sensibilisation. Un certain nombre de Signataires ont aussi indiqué qu'il conviendrait de concentrer davantage les efforts sur la promotion du MdE auprès du public.
31. Dans l'ensemble, on constate un niveau élevé de coopération entre les États, souvent facilitée par les activités connexes de l'UE, de la CITES ou des ORGP. Toutefois, il est nécessaire de poursuivre la collaboration pour des approches de la conservation plus efficaces.
32. Seuls quelques États ont signalé une coopération concernant la mise en œuvre du MdE Requins, faisant observer qu'il s'agit d'un domaine où un soutien majeur pourrait être apporté nécessitant du travail. Cela met en relief les lacunes en matière de coopération et de création de capacités et de compétences institutionnelles.
33. Il n'a pas été possible de tirer d'autres conclusions définitives concernant d'autres questions présentées dans le questionnaire du rapport national en raison du faible taux de réponses obtenues et de variations dans la présentation des réponses. Les réponses étaient souvent générales et manquaient d'informations spécifiques supplémentaires sur des questions telles que les mesures de gestion et la quantité de prises accidentelles ou ciblées.

## Annexe 1

Question II A2: Votre gouvernement est-il en train de compiler des données pertinentes permettant de mieux faire comprendre les populations de requins migrateurs par la recherche, la surveillance et l'échange d'informations pour les espèces inscrites à l'Annexe 1 ?

**Tableau 1:** Tous les pays qui ont fourni des informations spécifiques concernant les données collectées pour chaque espèce sont énumérés ci-dessous.

Espèce	Données démographiques	Saisons critiques	Stades critiques du cycle de vie	Habitats marins essentiels	Aire de répartition	Couloirs de migration	Comportement et écologie	Menaces à la conservation	Identification des espèces les plus vulnérables aux activités humaines et à la pêche
<i>Rhincodon typus</i>									
Australie	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Costa Rica	X	X		X	X		X		
Nouvelle-Zélande					X				
Arabie saoudite				X	X				X
<i>Cetorhinus maximus</i>									
Australie	X				X		X	X	X
Allemagne					X				
Grèce			X		X	X	X	X	X
Italie		X			X			X	X
Nouvelle-Zélande	X				X				X

Espèce	Données démographiques	Saisons critiques	Stades critiques du cycle de vie	Habitats marins essentiels	Aire de répartition	Couloirs de migration	Comportement et écologie	Menaces à la conservation	Identification des espèces les plus vulnérables aux activités humaines et à la pêche
<i>Carcharodon carcharias</i>									
Australie	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Grèce			X		X	X	X	X	X
Italie				X					X
Nouvelle-Zélande	X	X		X	X	X	X	X	X
<i>Isurus oxyrinchus</i>									
Australie	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Côte d'Ivoire	X								
Grèce			X		X	X	X	X	X
Italie									X
Nouvelle-Zélande	X	X		X	X	X	X		X
Arabie saoudite				X	X				X
<i>Isurus paucus</i>									
Australie	X				X		X	X	X
<i>Lamna nasus</i>									
Australie	X				X		X	X	X
Allemagne					X				

Espèce	Données démographiques	Saisons critiques	Stades critiques du cycle de vie	Habitats marins essentiels	Aire de répartition	Couloirs de migration	Comportement et écologie	Menaces à la conservation	Identification des espèces les plus vulnérables aux activités humaines et à la pêche
Grèce			X		X	X	X	X	X
Italie									X
Nouvelle-Zélande	X	X		X	X	X	X		X
<i>Alopias pelagicus</i>									
Australie	X				X		X	X	X
Arabie saoudite					X				X
<i>Alopias superciliosus</i>									
Australie	X				X		X	X	X
Grèce			X		X	X	X	X	X
Nouvelle-Zélande	X				X				X
<i>Alopias vulpinus</i>									
Australie	X				X		X	X	X
Côte d'Ivoire	X								
Grèce			X		X	X	X	X	X
Nouvelle-Zélande	X				X				X
<i>Carcharhinus falciformis</i>									
Australie	X				X		X	X	X

Espèce	Données démographiques	Saisons critiques	Stades critiques du cycle de vie	Habitats marins essentiels	Aire de répartition	Couloirs de migration	Comportement et écologie	Menaces à la conservation	Identification des espèces les plus vulnérables aux activités humaines et à la pêche
Colombie	X	X	X	X	X	X	X	X	
Costa Rica	X				X		X		
Côte d'Ivoire	X								
Samoa				X					
Arabie saoudite				X	X				X
<i>Sphyrna lewini</i>									
Australie	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Colombie	X	X	X	X	X	X	X	X	
Costa Rica	X	X		X	X	X	X	X	X
Côte d'Ivoire	X								
Grèce			X		X	X	X	X	X
Arabie saoudite				X	X				X
Sénégal	X	X		X				X	
<i>Sphyrna mokarran</i>									
Australie	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Grèce			X		X	X	X	X	X
Arabie saoudite				X	X				X

Espèce	Données démographiques	Saisons critiques	Stades critiques du cycle de vie	Habitats marins essentiels	Aire de répartition	Couloirs de migration	Comportement et écologie	Menaces à la conservation	Identification des espèces les plus vulnérables aux activités humaines et à la pêche
Sénégal	X	X		X				X	
<i>Squalus acanthias</i>									
Allemagne					X				
Grèce			X		X	X	X	X	X
Italie	X							X	X
<i>Anoxypristis cuspidata</i>									
Australie	X				X		X	X	X
Arabie saoudite				X	X				X
<i>Pristis clavata</i>									
Australie	X	X	X	X	X		X	X	X
<i>Pristis pectinata</i>									
Costa Rica	X	X		X	X			X	X
Grèce			X		X	X	X	X	X
<i>Pristis zijsron</i>									
Australie	X	X	X	X	X		X	X	X
<i>Pristis pristis</i>									
Australie	X	X	X	X	X		X	X	X

Espèce	Données démographiques	Saisons critiques	Stades critiques du cycle de vie	Habitats marins essentiels	Aire de répartition	Couloirs de migration	Comportement et écologie	Menaces à la conservation	Identification des espèces les plus vulnérables aux activités humaines et à la pêche
Costa Rica	X	X		X	X			X	X
Grèce			X		X	X	X	X	X
<i>Manta alfredi</i>									
Australie	X				X		X	X	X
Arabie saoudite				X	X				X
<i>Manta birostris</i>									
Australie	X				X		X	X	X
Nouvelle-Zélande					X				X
Arabie saoudite				X	X				X
Sénégal	X			X				X	
<i>Mobula mobular</i>									
Grèce			X		X	X	X	X	X
<i>Mobula japanica</i>									
Australie	X				X		X	X	X
Nouvelle-Zélande <sup>12</sup>	X	X		X	X	X	X	X	X

<sup>12</sup>La Nouvelle-Zélande considère *Mobular mobular* et *Mobular japanica* comme la même espèce.

Espèce	Données démographiques	Saisons critiques	Stades critiques du cycle de vie	Habitats marins essentiels	Aire de répartition	Couloirs de migration	Comportement et écologie	Menaces à la conservation	Identification des espèces les plus vulnérables aux activités humaines et à la pêche
Arabie saoudite				X	X				X
<i>Mobula thurstoni</i>									
Australie	X				X		X	X	X
Arabie saoudite				X	X				X
Sénégal	X			X				X	
<i>Mobula tarapacana</i>									
Arabie saoudite				X	X				X
<i>Mobula eregoodootenkee</i>									
Australie	X				X		X	X	X
Arabie saoudite				X	X				X
<i>Mobula kuhlii</i>									
Arabie saoudite				X	X				X
<i>Mobula rochebrunei</i>									
Sénégal	X			X				X	
<i>Mobula munkiana</i>									
Costa Rica	X	X		X					

## Annexe 2

Question II B1 : Y-a-t-il des espèces inscrites à l'Annexe 1 capturées dans vos eaux nationales (prises ciblées ou prises accidentelles) et dans quelle quantité ?

**Tableau 1** : Tous les pays qui ont fourni des informations spécifiques concernant le sort des espèces capturées sont énumérés ci-dessous (comme indiqué par le Signataire).

Espèce	Prise ciblée	Prise accidentelle	Sort des spécimens capturés					
			Rejetés vivants	Rejetés morts	Retenus à bord	Débarqués	Commerce national	Commerce international
<i>Rhincodon typus</i>								
Équateur		X	X	X				
<i>Cetorhinus maximus</i>								
Nouvelle-Zélande		X	X	X				
Espagne		X				X		
Royaume-Uni		X	X					
<i>Carcharodon carcharias</i>								
Australie		X	X	X				
Nouvelle-Zélande		X	X	X				
<i>Isurus oxyrinchus</i>								
Australie		X	X		X	X		X
Colombie		X						X
Costa Rica		X						X
Côte d'Ivoire		X						X
Nouvelle-Zélande		X	X	X		X		
<i>Isurus paucus</i>								

Espèce	Prise ciblée	Prise accidentelle	Sort des spécimens capturés					
			Rejetés vivants	Rejetés morts	Retenus à bord	Débarqués	Commerce national	Commerce international
	Australie	X	X		X	X	X	
<i>Lamna nasus</i>								
	Australie	X	X		X	X	X	
	Nouvelle-Zélande	X	X	X		X		
<i>Alopias pelagicus</i>								
	Costa Rica	X			X		X	
<i>Alopias superciliosus</i>								
	Australie	X	X	X				
	Costa Rica	X			X		X	
	Grèce	X				X		
	Nouvelle-Zélande	X		X				
<i>Alopias vulpinus</i>								
	Australie	X	X	X				
	Costa Rica	X			X		X	
	Côte d'Ivoire	X					X	
	Grèce	X				X		
	Nouvelle-Zélande	X		X		X		
	Royaume-Uni	X				X	X	
<i>Carcharhinus falciformis</i>								
	Australie	X	X	X				

Espèce	Prise ciblée	Prise accidentelle	Sort des spécimens capturés						
			Rejetés vivants	Rejetés morts	Retenus à bord	Débarqués	Commerce national	Commerce international	
Costa Rica		X							
Côte d'Ivoire		X						X	
Samoa		X	X	X					
Arabie saoudite		X						X	
<i>Sphyrna lewini</i>									
Australie		X	X	X	X	X	X	X	X
Costa Rica	X	X			X	X	X	X	X
Côte d'Ivoire		X						X	
Arabie saoudite		X						X	
<i>Sphyrna mokarran</i>									
Australie		X	X	X	X	X	X	X	X
Costa Rica		X				X	X	X	X
Arabie saoudite		X						X	
<i>Squalus acanthias</i>									
Grèce		X					X		
<i>Anoxypristis cuspidata</i>									
Australie		X	X	X				X	
<i>Pristis clavata</i>									
Australie		X	X	X					
Espagne		X					X		

Espèce	Prise ciblée	Prise accidentelle	Sort des spécimens capturés					
			Rejetés vivants	Rejetés morts	Retenus à bord	Débarqués	Commerce national	Commerce international
<i>Pristis pectinata</i>								
Costa Rica		X	X					
<i>Pristis zijsron</i>								
Australie		X	X	X				
Espagne		X	X					
<i>Pristis pristis</i>								
Costa Rica		X	X				X	
<i>Manta alfredi</i>								
Arabie saoudite		X					X	
<i>Manta birostris</i>								
Équateur		X	X	X				
Nouvelle-Zélande		X	X					
Arabie saoudite		X					X	
<i>Mobula mobular</i>								
Équateur	X							X
Nouvelle-Zélande		X	X	X				
<i>Mobula japanica</i>								
Australie		X	X	X				
Équateur	X							X
Nouvelle-Zélande		X	X	X				

Espèce	Prise ciblée	Prise accidentelle	Sort des spécimens capturés						
			Rejetés vivants	Rejetés morts	Retenus à bord	Débarqués	Commerce national	Commerce international	
Arabie saoudite		X						X	
<i>Mobula thurstoni</i>									
Australie		X	X	X					
Équateur	X								X
Arabie saoudite		X						X	
<i>Mobula tarapacana</i>									
Équateur		X	X	X					X
Arabie saoudite		X						X	
<i>Mobula eregoodootenkee</i>									
Australie		X	X	X					
Arabie saoudite		X						X	
<i>Mobula kuhlii</i>									
Arabie saoudite		X						X	
<i>Mobula munkiana</i>									
Équateur	X								X

## Annexe 3

E1 : Votre pays a-t-il identifié des domaines où la coopération entre États est nécessaire pour assurer la réussite des activités de conservation et de gestion ?

### **Australie**

Au niveau international, l'Australie a encouragé l'adoption de meilleures pratiques pour la gestion des requins dans les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). Cela comprend la promotion de mesures de lutte contre l'enlèvement des nageoires à l'échelon mondial, par exemple en encourageant l'utilisation complète des requins débarqués. L'Australie encourage aussi fortement à faire mieux comprendre les marchés du requin et les marchés des produits issus du requin.

L'Australie accueillera la 5<sup>e</sup> Conférence internationale sur le requin-baleine du 28 au 31 mai 2019.

### **Brésil**

Le Sud du Brésil est une zone de grande importance pour les espèces migratrices.

### **Colombie**

Une coopération s'impose dans la région Pacifique où des zones prioritaires ont été identifiées dans le Pacifique Est, Sud-Est et des parties du Pacifique oriental tropical. Une coopération est également nécessaire dans la région des Caraïbes, où des activités sont entreprises par ordre de priorité dans certaines zones de la région insulaire des Caraïbes (Réserve de biosphère de Seaflower) et de la Caraïbe continentale de la Colombie.

### **Costa Rica**

Une initiative régionale a été proposée impliquant le Costa Rica, l'Équateur, Panama et la Colombie visant à protéger les voies de migration (et leur connectivité) des espèces de requins pélagiques qui se déplacent entre les îles océaniques. Cette initiative est menée par MigraMar, Fundación Pacífico, Fundación Costa Rica por Siempre, et l'université du Costa Rica.

### **Côte d'Ivoire**

Les domaines identifiés sont la recherche scientifique et la surveillance.

### **Équateur**

Dans le Pacifique Est, ces ressources n'ont pas été évaluées, ce qui constitue une lacune. Bon nombre des Parties dans la région prônent une évaluation.

### **Union européenne**

Au niveau international, une coopération sur les questions de conservation des requins en Méditerranée et dans la mer Noire est menée sous les auspices de la CGPM. Les actes législatifs déjà en place sont les suivants :

- Recommandation GFCM/36/2012/3 sur des mesures de gestion des pêches pour la conservation des requins et des raies dans la zone de compétence de la CGPM

- L'UNEP/MAP en 2003 a également inclus un Plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (chondrichthyens) en Méditerranée.
- Actuellement, une proposition est en discussion pour une recommandation de 2018 relative à des mesures de gestion des pêches pour la conservation des requins et des raies dans la zone de compétence de la CGPM, visant à amender la recommandation GFCM/36/2012/3. Ce point sera examiné lors de la quarante-deuxième session annuelle de la CGPM en octobre 2018.

## **Allemagne**

Une étude scientifique de Zidowitz et al. (2017) a été réalisée entre juillet 2013 et février 2016 sur la collecte et l'évaluation des données historiques et actuelles concernant la présence d'espèces de chondrichthyens en mer du Nord et en mer Baltique.

Une connectivité écologique étroite existe entre la zone allemande et les zones adjacentes de Dogger Bank. Ainsi, selon Zidowitz et al. (2017) les mesures de conservation du site Dogger Bank de Natura 2000 devraient être fondées sur une conception transfrontalière. Un réseau international de sites protégés dans la mer du Nord pourrait aussi être utile pour la réintroduction d'espèces éteintes et en danger critique d'extinction.

## **Italie**

La principale zone identifiée est le sanctuaire Pelagos entre l'Italie, la France et la Principauté de Monaco.

## **Roumanie**

Le réseau Natura 2000 est un instrument clé pour stopper la perte de biodiversité et protéger les écosystèmes. Le succès du réseau Natura 2000 repose sur l'application des mesures recommandées dans les documents juridiques /programmatiques régionaux de la mer Noire, dans le sillage des activités à court, moyen et long terme assumées par les conventions et accords internationaux.

Un projet BlackSea4Fish a été lancé sous les auspices de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) pour assurer la coordination au niveau de la mer Noire, en tenant compte des priorités liées à la stratégie à moyen terme. Une réunion de réflexion sur le projet BlackSea4Fish de la CGPM, dont une session sur des enquêtes scientifiques en mer s'est tenue en 2016, à Burgas (Bulgarie). Quelques éléments ont été proposés : collecte et analyse de données sur les pêches et les écosystèmes en mer Noire ; évaluation des stocks ; enquêtes conjointes ; coopération régionale, renforcement institutionnel, formation des personnels et diffusion des résultats.

L'INRDM travaille en étroite collaboration avec les parties intéressées (autorités locales, centrales et régionales, associations de pêcheurs, instituts de recherche et société civile) pour une meilleure identification des individus capturés accidentellement et la collecte de données. Le projet « Co-development of Climate services for adaptation to changing Marine Ecosystems » (Co-développement de services climatiques pour l'adaptation aux changements des écosystèmes marins) a été mené à bien avec onze partenaires de sept pays (France, Allemagne, Irlande, Norvège, Espagne, Suède et Roumanie) durant la période septembre 2017- août 2020. Le projet CoCliME a été élaboré et produit une série de services climatiques au niveau régional portant sur

les principaux domaines d'impact dont la santé humaine, l'aquaculture, la pêche et le tourisme dans les mers régionales de l'Europe.

Les services mis en place et les outils d'appui à la décision associés renforcent et appuient les secteurs côtiers vulnérables, pour accélérer la prise de décision adaptative et renforcer les mécanismes de gouvernance clés tels que la Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin, la planification de l'espace marin et la planification de l'adaptation à l'échelle locale, nationale et européenne. L'équipe du projet réunit un consortium nouvellement établi d'experts en organisation-frontière pour le co-développement de services climatiques avec des chefs de file en recherche dans le domaine des écosystèmes marins et un certain nombre d'utilisateurs ciblés et de décideurs dans chaque région. Le projet offre une approche innovante et centrée sur l'utilisateur et le développement d'un cadre de services climatiques socialement importants, en sus des services climatiques sur mesure, qui seront transférables à d'autres régions, les domaines d'impact, les utilisateurs et les vulnérabilités des écosystèmes marins.

### **Sénégal**

Instruction pour améliorer la sensibilisation, l'identification des espèces, la compréhension de la biologie, des plans pour l'organisation et la gestion des pêcheries de requins et de raies et le contrôle de la pêche.